

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 11, No. 1

publié par des Églises du Christ

Le sabbat

« Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements, et ses commandements ne sont pas pénibles. » (1 Jean 5.3)

Bien que l'homme ne veuille souvent pas le reconnaître, les lois de Dieu ne sont pas faites pour l'opprimer, mais pour le bénir. Si les hommes se soumettaient aux commandements de Dieu, tous seraient heureux. Dieu, qui connaît parfaitement l'homme qu'il a créé, donne des lois qui lui conviennent, qui lui feront du bien s'il les respecte.

Ce principe est particulièrement manifeste en ce qui concerne le sabbat. Le mot « sabbat » vient de l'hébreu *shabbath* et signifie « repos ». Dieu dit aux Israélites en Exode 16.29 : *« Considérez que l'Éternel vous a donné le sabbat. »* En effet, le sabbat, le jour de repos à observer le septième jour de chaque semaine, était plus qu'un ordre ; c'était un don. Ainsi, Jésus rappela aux Juifs : *« Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat »* (Marc 2.27).

L'homme a besoin d'un repos périodique, mais il a souvent le désir de négliger ce besoin réel afin de poursuivre d'autres intérêts, tel que l'argent. Dieu a donc prescrit aux Israélites une loi qui protège l'homme de ses propres tendances dangereuses en lui ordonnant de se reposer chaque samedi.

Comme beaucoup d'aspects de la loi mosaïque, cette loi n'a pas été reprise dans la nouvelle alliance. Et pourtant, plusieurs principes éternels s'y rapportent.

La nature du sabbat

Exode 16.13-30 décrit la première fois dans la Bible où des hommes sont appelés à observer le sabbat. (Il est signifié déjà en Genèse 2.1-3 qu'après avoir créé l'univers, Dieu se reposa et sanctifia le septième jour, mais ces versets ne constituent pas un commandement adressé aux hommes.) Exode 16 décrit la manière dont Dieu a nourri les Israélites qu'il avait délivrés de l'Égypte. Puisqu'ils se

trouvaient au désert, Dieu fit tomber du ciel une nourriture spéciale pour les Israélites, la manne. Ils allaient trouver la manne par terre chaque matin, mais Dieu les avertit que le sixième jour ils devaient en ramasser une quantité double, car le septième jour serait le sabbat, consacré à l'Éternel. Le jour du sabbat, il n'y aurait pas de manne, et tous auraient à se reposer.

Quelques semaines plus tard, l'ordre de se reposer le septième jour réapparaît parmi les dix commandements (Exode 20.8-11). Ici, l'ordre est lié au fait que Dieu s'était reposé le septième jour, après son œuvre de création. Évidemment Dieu ne s'est pas reposé dans le sens de récupérer à cause de la fatigue (*« C'est le Dieu d'éternité, l'Éternel, qui a créé les extrémités de la terre ; il ne se fatigue point, il ne se lasse point »* - Ésaïe 40.28), mais dans le sens de cesser son activité de création après avoir atteint son objectif, et de marquer une pause pour contempler avec plaisir que ce qu'il avait fait de ses mains était « très bon ». En Exode 20, le commandement précise que l'on se souvienne du jour, qu'on le sanctifie, et que l'on ne fasse aucun ouvrage en ce jour.

Exode 31.12-17 reprend le même commandement et ajoute qu'il s'agit d'un signe entre Dieu et les Israélites, une alliance perpétuelle. Il servait à identifier et distinguer Israël comme le peuple sanctifié par l'Éternel.

En Deutéronome 5, les dix commandements sont répétés avant qu'Israël n'entre dans le pays de Canaan. Ici, l'ordre est lié au fait que Dieu avait délivré les Israélites de l'esclavage en Égypte (Deut. 5.12-15). Dieu leur avait donc donné du repos, et le sabbat rappelait cette grâce.

Le commandement était très général : *« Tu ne feras aucun ouvrage »* (Exode 20.10). Une précision s'ajoute en Exode 35.3 : *« Vous n'allumerez point de feu, dans aucune de vos demeures, le jour du sabbat. »* On ne devait pas non plus faire la cuisine le jour du sabbat, mais plutôt préparer ses repas la veille (Ex. 16.23). Dieu ordonna

également une sainte convocation (Lév. 23.3); on offrait en sacrifice deux agneaux (Nb. 28.9), et l'on remplaçait les pains de proposition dans le tabernacle (Lév. 24.5-8).

Au temps de Jésus, la tradition juive avait ajouté beaucoup de lois relatives au sabbat, ce qui mettait Jésus très souvent en conflit avec les chefs religieux. Ceux-ci avaient désigné au moins 39 catégories d'activités comme étant défendues, y compris le fait de semer, moissonner, lier des gerbes, laver de la laine, faire un nœud, défaire un nœud, faire deux points (en couture), écrire deux lettres, éteindre un feu, transporter un objet d'une propriété à une autre, etc. En Matthieu 12.1-7, les disciples de Jésus furent accusés d'avoir violé le sabbat parce qu'ils avaient arraché des épis pour manger en traversant un champ. Le Seigneur dit, pourtant, qu'ils étaient « innocents », car ils n'avaient violé qu'une tradition humaine, et non pas un commandement divin. (Le roi David, par contre, avait mangé ce qu'il ne lui était pas permis de manger selon la loi de Dieu, mais les chefs juifs ne condamnaient pas son action.) Jésus, le Seigneur, était maître du sabbat, et mieux qualifié que tout homme de définir ce qui était réellement interdit par le commandement de ne pas travailler. Il n'était pas, par exemple, interdit de faire du bien en guérissant un malade le jour du sabbat (Marc 3.1-6; Luc 13.10-17; 14.1-5; Jean 5.1-18). Les restrictions ajoutées à la loi du sabbat sont un exemple de ce dont Jésus accusait les docteurs de la loi : « *Vous chargez les hommes de fardeaux difficiles à porter, et vous n'y touchez pas vous-mêmes de l'un de vos doigts* » (Luc 11.46).

Les principes moraux et spirituels

Le jour du sabbat était un jour sanctifié, consacré entièrement à Dieu. Les autres préoccupations de la vie devaient attendre pour que l'on puisse honorer Dieu de façon spéciale. Bien que le sabbat ne soit pas une obligation chrétienne et que Dieu n'ait pas désigné un jour dans la semaine où nous devons prendre notre repos, il nous demande, à nous aussi, de consacrer du temps au Seigneur (par la prière, l'étude, l'évangélisation, le service aux autres, etc.) et de nous réunir avec l'Église chaque dimanche.

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits; anciens numéros disponibles à
www.chemindevérité.com

Le fait de s'abstenir du travail et consacrer un jour sur sept à Dieu, et à Dieu seul, demandait de la confiance en Dieu pour certaines personnes. Il y a des moments dans la vie où l'on craint des pertes financières si l'on saute un jour de travail. La loi était pourtant claire : « *Tu travailleras six jours, et tu te reposeras le septième jour; tu te reposeras, même au temps du labourage et de la moisson* » (Ex. 34.21). Dieu voulait que les hommes lui fassent confiance, plutôt que de chercher leurs intérêts immédiats. Ils les béniraient. Ainsi, Dieu dit par le prophète Ésaïe :

« *Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour, si tu fais du sabbat tes délices, pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant, et si tu l'honores en ne suivant point tes voies... je te ferai monter sur les hauteurs du pays, je te ferai jouir de l'héritage de Jacob, ton père.* » (Ésa. 58.13,14)

Le temps de repos et de la sainte convocation ne devait pas être négligé.

Dieu n'a pas fixé un jour de repos pour les chrétiens, mais nous ne devons pas négliger le repos et « les saintes convocations » non plus. Jésus disait à ses disciples de se reposer (Marc 6.31). Tout comme les Juifs, nous devons avoir suffisamment de confiance au Seigneur pour lui donner ce temps, même en période de moisson pour les cultivateurs, en période d'examen pour les élèves, en période de fête pour les tailleurs, etc.

Le quatrième des dix commandements insiste beaucoup sur le fait qu'un homme devait non seulement s'abstenir de travailler lui-même le jour du sabbat, mais aussi permettre à sa famille, ses serviteurs, et même ses animaux de se reposer (Deut. 5.14,15). Exode 23.12 dit « *Mais le septième jour, tu te reposeras, afin que ton bœuf et ton âne aient du repos, afin que le fils de ton esclave et l'étranger aient du relâche.* » Les Israélites avaient été opprimés en Égypte. Ils ne devaient pas opprimer les autres, mais reconnaître le besoin de repos qu'éprouvent tous les hommes. L'employeur chrétien, aussi, doit considérer les besoins de ses employés (Colossiens 4.1).

La réalité dont le sabbat était l'ombre

En partie parce que le sabbat figure parmi les dix commandements, certains croyants pensent que le commandement d'observer le sabbat s'est toujours appliqué à toute l'humanité, y compris les chrétiens. Pour soutenir cette idée ils font remarquer que ce commandement est décrit comme une alliance « perpétuelle », « un signe qui devra durer à perpétuité » (Ex. 31.16,17).

Le contexte de ces termes « signe » et « alliance » montre, pourtant, qu'il ne s'agit pas d'un devoir qui concerne tous les hommes. Il est bien dit que c'était un signe entre les enfants d'Israël et Dieu. Ézéchiel 20.12 indique aussi que le sabbat était un signe entre Israël et Dieu « *pour manifester la relation qui les unit à moi et leur rappeler que moi, le Seigneur, je les consacre à mon service* » (Français courant). Si le sabbat est une loi que toute l'humanité est censée observer, en quoi peut-il constituer un signe entre Dieu et Israël? D'ailleurs, ceux qui ont vécu avant Moïse n'ont pas connu cette loi, puisque c'était au mont Sinaï que Dieu « fit connaître » à Israël son saint sabbat (Néhémie 9.13,14).

En quel sens le sabbat était-il alors à durer « à perpétuité »? Dans le même sens que la circoncision (Gen. 17.13), le temple (2 Chroniques 7.16), le sacerdoce (Exode 12.14), la Pentecôte (Lév. 23.21), les holocaustes (Ex. 29.42), les lampes du tabernacle (Lév. 24.3,4), et l'encens (Ex. 30.8) étaient tous « à perpétuité », puisque la même expression est appliquée à toutes ces choses. Au lieu de signifier « sans fin », ce terme en hébreu désigne tout ce qui doit durer pour une longue période de temps indéterminée. Toutes ces choses devaient continuer jusqu'à ce que Dieu annonce leur fin.

Le sabbat était limité aux Juifs, mais même les Juifs ne sont plus obligés de le garder, puisque le Christ a effacé l'acte qui l'ordonnait, le clouant à la croix.

« Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix... Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ. » (Colossiens 2.14,16,17)

De quoi alors le sabbat était-il une ombre? C'est l'auteur de l'Épître aux Hébreux qui en donne la réponse. Après avoir comparé le repos hebdomadaire du sabbat au repos donné aux Israélites dans le pays de Canaan au temps de Josué (Héb. 3.16-4.8), il déclare :

« Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu... Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance. » (Héb. 4.9,11)

Dieu donna la loi du sabbat pour bénir son peuple, Israël, mais il a préparé un repos plus parfait, céleste et éternel pour ses enfants. Soyons donc fidèles afin de pouvoir bénéficier de ce que Dieu veut nous donner. Beaucoup d'Israélites n'ont pas pu entrer dans leur terre promise.

Que nous ne suivions pas leur exemple. C'est le moment de travailler et de persévérer. Mais notre sabbat, le repos éternel nous attend.

B.B.

Le jour du Seigneur

Après avoir examiné la question du sabbat, nous abordons la question suivante :

Pourquoi les chrétiens se réunissent-ils le dimanche?

Toutefois, avant d'entamer le sujet, il faut clarifier un point important : la question du sabbat et la question du dimanche sont deux questions différentes.

Dans la Bible, le dimanche n'est jamais appelé le sabbat. On entend dire parfois que le dimanche est le sabbat chrétien. Cette affirmation n'est pas fondée. Je crois qu'elle relève plutôt de l'effet de style que de la théologie. Le sabbat était le dernier jour de la semaine juive. Il commençait le vendredi soir au coucher du soleil et finissait le samedi soir au coucher du soleil. Durant cet intervalle, toute activité devait cesser sous peine d'exclusion ou de mort (Exode 31.14). Nous avons vu toutes les interdictions et les prescriptions qui régissaient ce septième jour. Nous avons vu également comment le jour du sabbat est absorbé en Christ, en qui il s'accomplit. Il faisait partie de ce que Paul appelle « *l'ombre des choses à venir* » – l'ombre qui fait place à la réalité, c'est-à-dire à Christ (Colossiens 2.16,17).

Or, en se réunissant le dimanche, les chrétiens ne changent pas le jour du sabbat. Ils ne le transfèrent pas à un autre jour. Il n'y eut qu'un seul sabbat, et ce fut le septième jour du calendrier juif, correspondant à notre samedi. Ce jour, avec toutes ses restrictions, est effacé. Le dimanche est le premier jour de la semaine. Il n'a rien à voir avec le sabbat.

Quelle importance, quelle signification les premières communautés chrétiennes attachaient-elles à ce premier jour de la semaine? C'est ce que nous allons voir présentement.

La résurrection

Plusieurs événements importants, mémorables, se sont produits le premier jour de la semaine. Notons tout d'abord le plus marquant : la résurrection du Seigneur. L'Évangile de Matthieu rapporte qu'« *après le sabbat, à l'aube du premier jour de la semaine, Marie Madeleine et l'autre Marie allèrent voir le sépulcre* » (Matt. 28.1). L'Évangile de Jean témoigne du même fait (20.1). Marc déclare clairement, ainsi que Luc (24.1,2) : « *Jésus, ressuscité le matin du premier jour de la semaine, apparut d'abord à Ma-*

rie Madeleine» (Marc 16.9). «*Elle alla en porter la nouvelle à ceux qui avaient été avec lui... ils ne la crurent pas*» (Marc 16.9-11). Alors Jésus apparaîtra personnellement à ses disciples. Voici comment l'apôtre Jean nous décrit cet événement dont il a été témoin, cet événement qui va tous les transformer :

«*Le soir de ce jour, qui était le premier de la semaine, les portes du lieu où se trouvaient les disciples étant fermées, par la crainte qu'ils avaient des Juifs, Jésus vint, et debout au milieu d'eux, il dit : Que la paix soit avec vous !*» (Jean 20.19)

Mais «*Thomas, appelé Didyme, l'un des douze, n'était pas avec eux*» (Jean 20.24), et Jésus apparaîtra aussi à Thomas lorsqu'il se trouvera réuni avec les douze dans cette même maison où il leur était apparu la première fois. Jean nous précise que cette seconde apparition se fit «*huit jours après*» (Jean 20.26), c'est-à-dire de nouveau le premier jour de la semaine.

Je n'affirme pas que Jésus entendait par là faire du premier jour de la semaine un jour spécial de célébration de sa résurrection (quoique cette hypothèse ne soit pas dénuée de raison). Les Écritures ne nous disent pas s'il a donné un commandement spécifique à ce sujet. Mais cela explique naturellement la pratique que les apôtres inspirés ont évidemment enseigné aux Églises de garder, car ce jour-là revêtait un caractère particulièrement solennel.

Établissement de l'Église

Il faut signaler un autre événement marquant qui se produisit un dimanche. Il s'agit de l'établissement de l'Église qui eut lieu lors de la fête de la Pentecôte juive à Jérusalem sept semaines après la résurrection du Seigneur. Cette fête tombait en effet toujours le premier jour de la semaine (Lév. 23.11-15). Ce jour-là, l'Esprit de Dieu promis par le Christ (Jn. 14.25,26; Ac. 1.8) descendit sur les apôtres qui furent revêtus de sa puissance (Actes 2). Pour la première fois l'Évangile fut annoncé avec son message de salut au nom de Christ. Ce fut en ce jour de la Pentecôte que l'Église fut définitivement établie, que 3000 personnes furent baptisées au nom de Jésus-Christ...

La pratique des premiers chrétiens

Des passages tels que Hébreux 10.25 et 1 Corinthiens 11.17-29 nous montrent qu'à la suite du commencement de l'Église les chrétiens se réunissaient régulièrement. Y a-t-il des indications quant au jour de ces réunions? Oui.

En Actes 20 l'apôtre Paul se trouve en Macédoine et se dirige vers l'Asie Mineure, plus précisément vers la

ville de Troas. Plusieurs de ses compagnons qui avaient pris les devants s'y trouvent déjà. Luc, l'évangéliste, qui accompagne l'apôtre, écrit ceci : «*Nous nous sommes embarqués à Philippes, et au bout de cinq jours nous les avons rejoints à Troas, où nous avons passé sept jours. Le premier jour de la semaine, nous étions assemblés pour rompre le pain*» (Actes 20.6,7). On sait que l'expression rompre le pain désignait le repas du Seigneur, la Sainte Cène, dans les milieux chrétiens (1 Cor. 10.16; Actes 2.42). Le délai de sept jours que l'apôtre s'accorda à Troas s'explique parfaitement : il tenait à être présent le dimanche pour participer au saint repas avec ses frères de l'Église de Troas. Il est fort probable que ce fut pour cette même raison que l'apôtre tint à passer sept jours parmi les chrétiens de la ville de Tyr (Actes 21.4) et que ceux de la ville de Pouzzoles en Italie le «*prièrent de rester sept jours avec eux*» (Ac. 28.14).

C'est encore le premier jour de la semaine que l'apôtre Paul recommande aux Églises de la Galatie ainsi qu'à celle de Corinthe de faire une collecte en faveur de l'Église de Jérusalem (1 Cor. 16.1,2). Le fait qu'il a indiqué précisément le premier jour de la semaine n'est-ce pas un autre signe que ce jour avait une signification particulière au cœur des chrétiens? C'était d'ailleurs tout à fait pratique de réunir leurs dons quand ils venaient ensemble déjà pour manger le repas du Seigneur.

Selon Apocalypse 1.10, ce jour est désigné par la très belle expression : «*Le jour du Seigneur*» autrement dit : «*Le jour du Christ*». On la retrouve dans les écrits des chrétiens les plus anciens, des deux premiers siècles du christianisme (La Didaché, Ignace, Barnabas, Justin, etc.). Ces écrits témoignent sans aucune équivoque que l'Église primitive observait le premier jour de la semaine pour la célébration de son culte.

En fait, lorsque Constantin le Grand décrète au 4^e siècle que le dimanche sera jour férié légal, il ne dérange en aucune façon les habitudes des chrétiens. Quelles qu'aient pu être ses intentions en prenant cette initiative, il ne fit que ratifier et légaliser une pratique déjà fermement établie depuis le premier siècle.

adapté d'un article par Richard Andrejewski

